

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER (proc de S GENEST), F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 8
Votants : 44
Absents : 8

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 03/12/2024

Objet : Aides à l'investissement des communes 2024-2026 - Vallées d'Antraïgues-Asperjoc - Mise en place et rénovation de marquages au sol sur voirie.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc relatif à la mise en place et rénovation de marquages au sol sur voirie ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 26 novembre 2024 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la mise en place et rénovation de marquages au sol sur voirie.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 2 949,25 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 5 898,50 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 2 949,25 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2026 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc de 123 924 €.

Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 117 958,33 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 2 949,25 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc pour financer la mise en place et rénovation de marquages au sol sur voirie ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2026 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc, initialement de 123 924 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 10 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-15-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024